

Talai ne tolère pas «l'interférence dans la gestion des entreprises»

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4056 - Mardi 27 décembre 2016 - Prix : 10 DA

Pour mauvaise gestion dans les programmes de l'habitat

Tebboune limoge deux directeurs régionaux de l'ENPI

Page 4

Pour faire face à un fléau grandissant à Tlemcen et Sid Bel-Abbès

Deux nouveaux centres anti-cancer bientôt inaugurés

Page 2

L'accord mort-né de Sekhirat

Par Mohamed Habili

Une année après la signature de l'accord de Sekhirat, obtenue sous la pression de ces mêmes grandes puissances responsables de l'éclatement de l'Etat libyen, lesquelles ensuite ont imposé l'installation à Tripoli du gouvernement issu de cet accord, celui de Fayaz Serraj, on ne peut que se rendre à l'évidence : ce gouvernement est plus que jamais contesté par les deux parlements rivaux. Un accord qui n'a jamais été mis en œuvre, bien qu'il ait été signé, il est vrai sous la menace, est un accord mort-né, il faut en convenir. Commémorer son premier anniversaire n'a donc pas beaucoup de sens. Une année plus tard, tout ce qu'il est possible de dire avec certitude à son sujet, c'est qu'il a été lettre morte depuis le début. D'ailleurs les factions libyennes se comportent désormais à son égard comme s'il n'existait pas ; mieux : comme s'il n'avait jamais existé. Fayaz Serraj continue de l'incarner et d'être reçu, comme ce fut le cas ces dernières heures à Alger – exactement une semaine après la visite du maréchal Haftar. Il est chef d'un gouvernement reconnu internationalement, mais récusé dans son pays. Il serait difficile de trouver un précédent à cette situation. Il y a quelques semaines un groupe armé s'est introduit à l'intérieur des locaux de ce gouvernement à Tripoli dans une tentative qui ressemblait fort à un putsch.

Suite en page 3

Babaammi présente les nouvelles dispositions du code des douanes

Les députés réclament le bilan de la loi en vigueur depuis 18 ans



Devant les quelques députés présents hier à l'Assemblée populaire nationale, le ministre des Finances, Hadji Babaammi, a indiqué que le projet de loi sur les douanes vient en adaptation aux critères internationaux et la réalité, vise à assurer la transparence, la neutralité, l'accompagnement des entreprises économiques et à renforcer la lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent. Lire page 3

Clôture de la 10^e rencontre poétique de la Soummam Amazigh d'Akbou

Le premier prix décerné à Ahmed Azzoune

Page 24

Clôture du 11^e FestivAlgérie

Hommage au monument du malouf Mohamed Tahar Fergani

Page 13

Pour faire face à un fléau grandissant à Tlemcen et Sid Bel-Abbès

Deux nouveaux centres anti-cancer bientôt inaugurés

■ Avec 50 000 nouveaux cas enregistrés chaque année, il est urgent de trouver des solutions pour améliorer la situation des malades et ce, par la réception de nouveaux centres anti-cancer et l'acquisition d'accélérateurs pour l'administration de soins radiologiques.

Par Meriem Benchaouia

En dépit de la création de plusieurs centres anti-cancer et l'importation massive de médicaments, l'Algérie accuse toujours du retard dans la prise en charge des cancéreux, par manque d'infrastructures et d'équipements. Avec 50 000 nouveaux cas enregistrés chaque année, il est urgent de trouver des solutions pour améliorer la situation des malades et ce, par la réception de nouveaux centres anti-cancer et par l'acquisition d'accélérateurs pour l'administration de soins radiologiques. Dans ce cadre, le P^r Messaoud Zitouni, coordinateur du programme national de la lutte contre le cancer 2015-2019, a annoncé, à Alger, l'ouverture durant le premier semestre de l'année 2017, de deux nouveaux centres à Tlemcen et Sidi Bel-Abbès. «Deux centres d'oncologie seront ouverts à Tlemcen et Sidi Bel-Abbès durant le premier semestre de l'année 2017 pour la prise en charge des malades, notamment avec l'accroissement du taux de prévalence en Algérie». Il a indiqué que les 17 centres (publics et privés) au niveau national n'étaient pas suffisants, ajoutant que 26 accélérateurs de radiothérapie ont été acquis durant l'année. Le P^r Zitouni a souligné que la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le cancer 2015-2019, initié par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, connaît sur le terrain «un bon rythme» à la faveur des mesures et propositions dégagées par les 30 commissions et cellules d'experts et spécialistes œuvrant sur le terrain au niveau national. La prévention et le dépistage précoce contribuaient à la baisse du nombre de cas et à la réduction des coûts de la prise en charge, sachant qu'un seul malade revenait à 50 ou 100 millions de centimes. Il a fait état, dans ce sens, du lancement, dans deux semaines, d'une campagne nationale de dépistage précoce du cancer du sein et du côlon par le ministère de la Santé. Par ailleurs, le P^r Zitouni a expliqué la forte propagation du cancer ces dernières années en Algérie par le changement du régime alimentaire, devenu malsain à cause de l'excès de graisses, de sucre et de sel, en plus du tabagisme. «Une cellule d'experts a été installée récemment pour élaborer une carte des zones de propagation du cancer afin d'étudier les causes et pouvoir les traiter», a-t-il ajouté. Il a affirmé, à ce propos, avoir appelé à la mise en place d'un seul organisme pour



PH/D. R.

le dépistage précoce de tous les cancers et qu'un travail d'experts est élaboré au ministère de la Santé, ajoutant que 5 centres spécialisés dans le dépistage précoce seront ouverts à travers le territoire national. Le P^r Zitouni a affirmé que les mesures d'austérité et de rationalisation des

dépenses publiques ne concernent pas le budget du Plan national de lutte contre le cancer, s'élevant à 180 milliards DA. Un Fonds spécial supplémentaire de 40 milliards de DA a été décidé par le Président Bouteflika. Le spécialiste a estimé que la mise en œuvre réussie et effective de

ce plan était tributaire de l'application des réformes du secteur de la santé et l'activation de procédures de partenariat public et privé en matière de sécurité sociale. Le P^r Zitouni a mis l'accent sur l'importance «d'accorder davantage d'intérêt à la qualité de la formation et à la qualifica-

tion de la ressource humaine», affirmant que la formation de spécialistes en physique médicale doit être «le but principal» des établissements universitaires et de santé au vu des besoins considérables au niveau national.

M. B.

Ministère des Transports et des Travaux publics Talai ne tolère pas «l'interférence dans la gestion des entreprises»

Dans son message aux cadres de son secteur et des cadres centraux, le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai, est catégorique : «Je ne tolère aucune interférence entre l'administration et l'entreprise». Affirmant que le code du commerce donne l'autonomie à l'entreprise, le ministre précise que les responsables au niveau du ministère n'ont aucun droit d'interférer dans la gestion des entreprises. «La seule relation que nous avons avec l'entreprise est son conseil d'administration et son assemblée générale», explique Boudjemaa Talai qui a présidé, hier, en présence de secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd, une cérémonie en l'honneur des travailleurs et des cadres de son secteur qui ont réalisé la ligne ferroviaire électrifiée reliant Bir Touta à Zeralda ainsi que les cadres et travailleurs des travaux publics et les entreprises qui ont procédé à la réouverture de l'autoroute Ben Aknoun-Zeralda en un temps record, après l'affaissement qui a été enregistré sur ce tronçon. Le ministre précise qu'«en dehors de ce circuit, je ne tolère aucune interférence entre l'administration et l'entreprise. J'insiste parce que la responsa-



bilité est chez le gestionnaire. L'interférence fait changer la décision mais l'impact de la décision est assumé par le gestionnaire».

La privatisation de la SNTF est exclue

Sur le sujet de la privatisation de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), le ministre est catégorique : «La privatisation de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) est une option exclue de

fait», affirme Boudjemaa Talai. Selon le ministre, la Constitution consacre la propriété publique et personne n'est en droit de penser à privatiser le secteur ferroviaire. Pour le partenariat public-privé, le ministre souligne que ce partenariat n'est pas encore réglementé, affirmant que cette solution est destinée pour les projets que le Trésor public ne peut pas financer. Interpellé sur les dernières déclarations du ministre des Ressources en eau, le ministre des Transports et des Travaux publics explique qu'il

s'agit d'interprétations de certains titres nationaux. «Il n'existe aucun conflit entre les deux départements, il s'agit de spéculations des journalistes».

Sidi Saïd dénonce les grèves

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a abordé la question de la grève, considérant que son organisation syndicale favorise le dialogue. Tout en affirmant que là est la clé de la paix, de l'épanouissement et de la stabilité sociale et économique, Sidi Saïd se dit convaincu qu'à travers un débat mené avec sagesse, on trouve des facilités à solutionner les problèmes. Et de dire : «La violence et la grève n'apportent rien. A la fin de la grève, qu'as-tu apporté pour les travailleurs ?». «La grève n'aide en aucun cas les travailleurs, elle les détruit», ajouta-t-il. Sidi Saïd a rendu, à l'occasion, un hommage au ministre des Travaux publics et des Transports, disant lui reconnaître des qualités rares. «L'actuel ministre sait faire marcher avec beaucoup de sagesse et d'efficacité et c'est très rare», indiqua-t-il.

Louiza Ait Ramdane

Babaammi présente les nouvelles dispositions du code des douanes

Les députés réclament le bilan de la loi en vigueur depuis 18 ans

■ *Devant les quelques députés présents hier à l'Assemblée populaire nationale, le ministre des Finances, Hadji Babaammi, a indiqué que le projet de loi sur les douanes vient en adaptation aux critères internationaux et la réalité, vise à assurer la transparence, la neutralité, l'accompagnement des entreprises économiques et à renforcer la lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent.*

Par Nacera C.

La loi sur les douanes date de 1979 et a été amendée en 1998. Après 18 ans de mise en œuvre, le gouvernement propose son amendement. Dans ce cadre, Babaammi a indiqué que la mission sécuritaire des douanes sera renforcée, quant à elle, par le durcissement des textes liés à «la lutte contre la contrebande sous toutes ses formes qu'il s'agisse d'armes, de devises fortes, de produits dangereux, de blanchiment d'argent ou d'import-export illicites ou tout autre commerce portant atteinte à la sécurité publique comme les produits nucléaires, radioactifs ou explosifs».

Parmi les dispositions citées par le ministre, l'administration des douanes aura le droit de prendre connaissance de tous les documents liés à son activité sans opposition aucune, à condition que celle-ci garantisse une réciprocité quant à l'échange d'informations avec les autres administrations.

Concernant la restructuration des mécanismes de contrôle, le texte propose le durcissement des dispositions de contrôle et de lutte contre la fraude et la mise en place de nouveaux mécanismes pour le suivi du transport maritime des voyageurs. Le texte en question prévoit l'accélération de la généralisation électronique des déclarations douanières et la création d'un guichet électronique unique, outre la relance des systèmes économiques douaniers pour promouvoir l'exportation hors hydrocarbures. Le texte introduit le concept de contrôle après dédouanement pour véri-



fier l'authenticité des déclarations douanières en recourant aux registres et celui de «la livraison sous contrôle» qui permet, sur la base d'une autorisation du procureur de la République, de libérer la marchandise saisie ou suspecte en vue d'un suivi. Par ailleurs, le projet de loi énonce des obligations et sanctions qui consacrent dans leur ensemble «le devoir de réserve et l'obligation du secret professionnel». Babaammi a estimé que le projet de loi garantissait l'ouverture des douanes sur leur environnement, à travers l'obligation de publier les législations et réglementations douanières justifiant la prise de nouvelles décisions et l'obligation d'informer les opérateurs des raisons ayant mené à la prise de nouvelles mesures avant l'entame d'une poursuite judiciaire. Pour les décisions de la Commission nationale des recours, elles peuvent désor-

mais faire l'objet de recours, outre la création de commissions locales des recours. Le texte introduit une restructuration approfondie du contentieux douanier à travers la clarification de la définition du contentieux douanier et la simplification des mesures, en sus de l'introduction du principe de réduction des sanctions en cas de maintien de la sanction tout en faisant prévaloir la réconciliation en tant que moyen de règlement du contentieux. Il a expliqué également qu'à travers ce projet de loi l'administration des douanes pourra conclure des accords de coopération avec les intervenants dans la chaîne du commerce mondial, dans le but d'améliorer le contrôle du commerce extérieur et adopter clairement tous les concepts consacrés dans les accords douaniers internationaux auxquels a adhéré l'Algérie, notamment ceux

conclus avec l'Organisation internationale des douanes et l'OMC. Dans leurs interventions, des députés, notamment ceux du Parti des travailleurs et de l'Alliance verte, ont évoqué la nécessité pour l'administration des Douanes algériennes d'effectuer une évaluation globale, de faire le bilan des activités réalisées dans le cadre de la loi sur les douanes en vigueur depuis 18 ans et de détecter les dysfonctionnements et les lacunes qu'elle renferme. Cette évaluation servira de base pour enrichir la nouvelle loi par des propositions plus efficaces et des observations plus pertinentes sur sa teneur, ont-ils estimé. Djelloul Djoudi (PT) a parlé de la collecte des taxes douanières, estimées à «1 000 milliards de dinars» non collectées, selon des chiffres du directeur des douanes. Il a évoqué aussi le fait que la nouvelle loi entrera en vigueur dans deux ans en attendant les textes d'application. Naamane Laaouar, de l'Alliance verte, a appelé à présenter le bilan des activités réalisées dans le cadre de la loi en vigueur sur les douanes pour pouvoir relever les défaillances et proposer des nouveautés, attirant l'attention sur les quantités de drogue qui arrivent à pénétrer le sol algérien. Le FFS a retiré sa position exprimée dimanche, dans la quelle son groupe parlementaire s'interroge sur les objectifs de ce projet de loi qui a été élaboré, selon lui, pour «satisfaire les barons de l'économie nationale» et que ce texte «renforce les pouvoirs du directeur général des Douanes au détriment de la Gendarmerie nationale et de la Police judiciaire».

N. C.

Secteur économique militaire

Près de 30 000 emplois civils créés

Le secteur économique relevant du ministère de la Défense nationale (MDN) emploie actuellement jusqu'à près de 30 000 employés civils répartis entre ses Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), a indiqué à l'APS le directeur des fabrications militaires au MDN, général-major Rachid Chouaki. «Nous employons entre 20 000 et 30 000 employés civils», souligne le général-major Chouaki, en marge de la Foire de la production algérienne, organisée du 21 au 27 décembre aux Pins maritimes (Alger), qui a été marquée lors de cette édition par la présence, pour la première fois, du MDN à travers la participation de certaines de ses unités de production. A travers cette manifestation économique, la Direction des fabrications militaires (DFM) s'est ouverte au large public pour faire connaître certains des produits destinés au

marché civil et même à l'exportation, une fois la demande du secteur militaire et des corps constitués satisfaite. La DFM supervise plusieurs EPIC implantés à travers le territoire national. Il s'agit essentiellement du Groupement de promotion des industries mécaniques, de l'Etablissement de l'habillement et de la chaussure, de la Plateforme des systèmes électroniques, de l'Office national des promotions technologiques et de l'Etablissement de développement de l'industrie des véhicules. «Le Haut commandement de l'ANP nous a orienté pour créer des filiales dans le cadre du partenariat conformément aux dispositions de la loi de finances complémentaire 2009. C'est dans ce sens que la plupart de ces EPIC ont mis en place des filiales de production et de prestations de service», explique le même responsable. Ceci a permis de donner naissance notam-

ment à la Société algérienne pour la production de poids lourds de marque Mercedes-Benz Rouiba (SAPPL-MB), joint-venture algéro-germano-émiratienne, de celle de fabrication de véhicules de marque Mercedes-Benz/SPA/Tiaret et de celle de fabrication de moteurs de marque allemande (Mercedes-Benz, Deutz et MTU) SPA/Oued Hamimine (Constantine). «Assurer une meilleure qualité des produits et améliorer le taux d'intégration constituent une priorité dans notre politique d'investissement», soutient cet officier supérieur. A ce propos, il cite aussi l'exemple de l'usine de fabrication électronique de Sidi Bel-Abbès qui a fait appel à des partenariats étrangers : «Nous avons une plateforme de fabrication de radars et de caméras thermiques dans cette wilaya et que nous fabriquons en partenariat avec des marques étrangères».

G. H.

LA QUESTION DU JOUR

L'accord mort-né de Sekhirat

suite de la page Une

Suite à quoi, Fayaz Serraj a déserté la scène pendant plusieurs jours, au point que l'on s'est demandé s'il allait réapparaître. Toutefois il referra surface, mais pas son équipe, qui n'a pas reçu la confiance des deux parlements, et qui désormais n'a même plus le droit d'y prétendre. La singularité de l'accord de Sekhirat, c'est qu'il est censé avoir été conclu par les parties prenantes elles-mêmes, sauf que celles-ci vont en quelque sorte s'entendre pour lui refuser leur confiance. A Alger, comme partout où il va, Serraj est reçu avec les honneurs dus à un chef d'Etat, mais il n'est entouré d'aucun protocole dans son pays, où d'ailleurs il ne peut même pas circuler librement. C'est ainsi qu'il n'a toujours pas été reçu à Tobrouk, où peut-être il court le risque d'être arrêté s'il s'avise de s'y rendre. Sa personne pourtant n'est pas en cause. Ce qui joue contre lui, ce sont deux choses sur lesquelles il n'a aucune prise. Il y a d'une part la rivalité entre les deux parlements, et de l'autre le fait que l'accord de Sekhirat ne procède pas d'un dialogue libyen libre de toute ingérence extérieure mais de la volonté des puissances responsables de la crise de trouver remède à cette dernière, en particulier pour se dédouaner de leur agression militaire contre le régime Kaddafi. Aucune faction libyenne ne veut paraître l'héritière de cette agression, même si en réalité toutes en procèdent. Parce que cet accord est entaché de ce péché originel, les factions qui l'avaient adopté sous la contrainte se sont ingénies ensuite à le vider de sa substance, à faire en sorte qu'il ne soit jamais appliqué, à le tuer dans l'œuf. Une année après sa signature, il est comme oublié, encore que ses faiseurs ne veuillent toujours pas admettre qu'il est caduc. Chacun d'entre eux a bien d'autres soucis pour le moment. La France et la Grande-Bretagne, les pays de l'Otan qui portent la plus lourde responsabilité dans la situation actuelle de la Libye, ne demanderaient pas mieux maintenant que de s'en laver les mains. Ce sont elles qui ont créé le problème, mais qu'on ne compte plus sur elles pour le régler, d'autant qu'elles estiment avoir tout entrepris pour ce faire, mais en pure perte. Voilà pourquoi les protagonistes libyens se tournent vers leurs voisins en quête de bons offices susceptibles de leur faire surmonter leurs divergences.

M. H.

Pour mauvaise gestion dans les programmes de l'habitat

Tebboune limoge deux directeurs régionaux de l'ENPI

■ Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, a mis fin, dimanche, aux fonctions de deux directeurs régionaux de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), pour insuffisance de résultats dans l'accomplissement de leurs missions, a indiqué un communiqué du ministère.

Par Yacine Djadel

Il s'agit du directeur régional Ouest, Abdelkader Moulay, et du directeur régional Est, Tikenouine Khelil, a ajouté la même source. En effet, pour rattraper les longs retards cumulés dans de nombreux projets de construction et de distribution immobilière à travers le territoire national, le ministère de l'Habitat a décidé d'accélérer par tous les moyens les choses. Pour ce faire, le premier responsable du secteur a pris l'initiative de mettre à la porte tout responsable n'agissant pas en professionnel au vu d'assurer sa tâche comme il se doit pour l'achèvement, à temps, des projets lancés sous sa direction. A ce propos, plusieurs remaniements ont été effectués ces derniers temps à la tête de nombreuses directions, pour une meilleure gestion des différentes formules de logements.

Concernant la récente mesure prise au sein de l'ENPI, elle a été dictée par des exigences préventives. Des mesures relatives au prochain lancement de la distribution des logements aux souscripteurs de la formule LPP, a précisé le communiqué. C'est dire la volonté du gouvernement à satisfaire au plus vite les attentes des citoyens. Néanmoins, compte tenu du grand défi auquel l'Etat est confronté dans le but de résorber la crise du logement, et ce,

dans les meilleurs délais, il se trouve que la plupart des chantiers sont toujours à la traîne. Par conséquent, les souscripteurs, pour la plupart d'entre eux, dans la formule AADL, s'impatientent de plus en plus quant à la livraison de leurs logements. Il y en a même qui commencent à ne plus voir l'intérêt ou l'utilité de ces formules, si elles demandent autant d'années. Devant pareille situation, les autorités se doivent de redoubler plus d'efforts pour écourter la durée de livraison des logements. Puisque c'est là où réside l'enjeu principal de la question. Sur ce point, M. Tebboune avait présidé au siège du ministère une réunion avec les cadres centraux du ministère, ceux de l'Agence d'amélioration et du développement du logement (AADL) et de l'Entreprise nationale de la promotion immobilière (ENPI), outre des directeurs centraux et régionaux de ces deux organismes. La réunion a été consacrée à la présentation du bilan des projets de réalisation des différentes formules AADL et LPP. Après quoi, le ministre a donné des instructions fermes pour le respect des



Ph/DR

engagements, a conclu le même communiqué. Par ailleurs, pour ce qui est de revenir au prochain lancement de la formule LPP, il faut savoir que l'ENPI procédera à l'ouverture de nouveaux sites au profit des souscripteurs LPP

n'ayant pas encore fait leur choix. Ces derniers pourront ainsi consulter le portail de l'entreprise. Les sites concernés sont Bouraada, dans la région de Réghaia, Bordj El Bahri, Bordj El Kiffan, Ouled Fayet, Souidania

ainsi que Draria, Djenane Nouar El louz et Kouba.

Y. D.

Décès de Mohamed Tamalt

Le rapport d'autopsie affirme l'absence de toute trace de violence

Le rapport de l'autopsie effectué sur le corps du journaliste Mohamed Tamalt, décédé le 11 décembre dans un hôpital à Alger, affirme l'absence de toute trace de violence récente ou ancienne sur l'ensemble du corps», a indiqué dimanche la Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion sociale, rejetant ainsi les allégations de mauvais traitements et de violence dont le défunt aurait fait l'objet.

«Le rapport de l'autopsie effectuée sur le corps du défunt par trois médecins légistes du Centre hospitalo-universitaire Lamine-Debaghine de Bab El Oued (Alger), requis par le procureur de la République compétent, (...) conclut à l'absence de toute trace de violence récente ou ancienne sur l'ensemble du

corps», a précisé la même source dans un communiqué transmis à l'APS.

Le rapport relève par ailleurs «la présence de deux cicatrices chirurgicales au niveau du cuir chevelu, medio-frontale et pariétale droite en rapport avec une dérivation ventriculaire externe, d'une incision chirurgicale de trachéotomie et d'une incision de drainage basithoracique droite», a-t-on ajouté.

Le rapport d'autopsie affirme que «le décès est consécutif à un sepsis grave polyviscéral, au cerveau, des plèvres, des poumons, de la vésicule biliaire, de l'appareil urinaire, à l'origine d'un choc septique directement responsable de la mort malgré la prise en charge médicale intensive mise en œuvre», a indiqué la même source.



«Le tableau infectieux est généralement observé chez les sujets comateux ayant séjourné longtemps dans une structure sanitaire de soins intensifs», note le rapport, cité dans le communiqué. La Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion sociale a souli-

gné que «cette conclusion confirme l'absence de tout fondement aux allégations émanant de la défense du concerné et publiées par certains journaux concernant les mauvais traitements et la violence dont le défunt aurait fait l'objet».

Elle a également exprimé «son indignation face aux tentatives d'exploitation tendancieuse du décès de Mohamed Tamalt et se réserve le droit de recourir à la justice conformément à la loi». Le journaliste Mohamed Tamalt, qui purgeait une peine de 2 années de prison ferme dans l'établissement de rééducation et de réadaptation de Koléa, relevant de la cour de Tipaza, est décédé le 11 décembre au CHU Mohamed-Lamine-Debaghine de Bab El Oued (Alger).

S. D.

Dans le sud du pays

Vingt-quatre contrebandiers arrêtés

Vingt-quatre contrebandiers ont été arrêtés samedi dans le sud du pays, par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont saisi des véhicules, des denrées alimentaires et d'autres objets, a indiqué dimanche un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire ont appréhendé,

le 24 décembre 2016, à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam (6^e Région militaire) 24 contrebandiers et saisi cinq véhicules tout-terrain, un camion, 13,25 tonnes de denrées alimentaires, cinq détecteurs de métaux, quatre marteaux piqueurs, trois groupes électrogènes et deux téléphones satellitaires», note la même source. A Mascara, Biskra, El-Oued, Tébessa et Bejaïa, des éléments de la Gendarmerie nationale

«ont saisi 11 964 unités de différentes boisons et 11 500 unités de tabac». D'autre part, un détachement de l'ANP et des gardes-frontières «ont arrêté à El-Oued, Tiaret et Tlemcen 28 immigrants clandestins, tandis qu'une unité des gardes-côtes a déjoué une tentative d'immigration clandestine de onze individus à bord d'une embarcation pneumatique», ajoute le MDN.

A. S.

Documents biométriques L'inscription pour la demande en ligne se déroule normalement

LE MINISTÈRE de l'Intérieur et des Collectivités locales a affirmé, dimanche, que l'opération d'inscription sur la page électronique du ministère pour la demande d'un passeport biométrique ou une carte nationale d'identité biométrique électronique (CNIBE) «se déroule normalement». Le ministère a informé, dans un communiqué, tous les citoyens que «leurs demandes sont prises en charge sur la page disponible sur le site électronique du ministère et que l'opération d'inscription se déroule normalement».

Pas moins de 87 230 demandes ont été enregistrées sur le site électronique du ministère durant la période allant du 18 au 25 décembre 2016, avec l'envoi d'accusés de réception par voie électronique, a précisé le ministère.

Pétrole

Le prix du baril au plus haut de l'année

■ L'année 2016 aura été celle de tous les excès sur le marché pétrolier et les cours sont au plus haut en cette fin décembre. Les cours du pétrole entament la dernière semaine de décembre à leurs plus hauts niveaux de l'année.

Par Safia T.

À New York, le cours du baril de WTI, la référence sur le marché américain, a atteint vendredi un sommet, à 53,02 dollars sur le contrat pour livraison en février. En Europe, à plus de 55 dollars, le baril de Brent est lui aussi proche des plus hauts annuels. L'accord de limitation de la production d'hydrocarbures conclu fin novembre entre les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opec), auxquels se sont joints les principaux pays non membres du cartel, semble tenir ses promesses. Cet accord, qui prévoit de limiter la production mondiale entre 32,5 et 33 millions de barils par jour (mbj), n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier. La crédibilité du cartel, qui n'est jamais parvenu à imposer une diminution de sa production depuis huit ans, va



être très vite mise à l'épreuve, mais les opérateurs sont confiants. La participation de la Russie et de l'Iran renforce le projet. Un début de rééquilibrage du marché est envisageable dès

la fin du premier trimestre 2017. Les cours du baril de WTI, qui étaient tombés à leurs plus bas niveaux depuis juillet 2004, ont entamé un net redressement. L'année 2016 aura été celle de

tous les excès sur le marché pétrolier. Les cours du baril de WTI, qui étaient tombés à leurs plus bas niveaux depuis juillet 2004, ont entamé un net redressement alimenté par des inter-

ruptions de production dans plusieurs pays, comme l'Irak ou la Libye, et par la volonté de l'Arabie saoudite de mettre fin à la surproduction mondiale. Une situation qui risquait de conduire à une spirale baissière suicidaire pour les pays producteurs. Les analystes de JP Morgan ont revu à la hausse leurs estimations des prix du pétrole, mais leur objectif de cours reste très raisonnable, à 56,25 dollars pour le baril de WTI. Cette modération s'explique par la position dominante des États-Unis, qui pourraient profiter de la hausse actuelle des cours pour faire repartir leur production. Le géant américain des services pétroliers, Baker Hughes, fait déjà état d'une augmentation du nombre de puits actifs outre-Atlantique. Et, surtout, d'une reprise de la production d'hydrocarbures issue du gaz de schiste, rentable à partir d'un baril à plus de 50 dollars. S. T./Agences

Industrie pharmaceutique

Saidal augmente sa production et son bénéfice au 1^{er} semestre 2016

Le groupe pharmaceutique Saidal a enregistré une nette hausse de sa production et de son bénéfice durant le premier semestre 2016, indique le rapport du conseil d'administration de cette société. Le montant de la production réalisée à fin juin 2016 par cette société publique d'industrie pharmaceutique a atteint 5,34 milliards DA contre 4,32 milliards DA à fin juin 2015, soit une

hausse annuelle de 24%. Cet accroissement de la production s'explique essentiellement par «une grande disponibilité des matières premières», souligne ce groupe. Concernant le chiffre d'affaires cumulé réalisé au 1^{er} semestre 2016, il a grimpé à près de 5,8 milliards DA contre près de 5,2 milliards DA à fin juin 2015, en hausse de 12%. L'augmentation du chiffre d'affaire a été générée

par la mise en place d'équipes de travail en continu au niveau notamment du site d'El Harrach et de Gué de Constantine, ainsi que par la formalisation de nouvelles conventions-clients, explique la même source. L'octroi de mesures commerciales en la forme de ristournes aux clients et l'engagement par Saidal d'actions de promotion et de distribution des produits de la filiale Somedial

ont également favorisé le relèvement du chiffre d'affaires. Pour rappel, Somedial, qui est une société en partenariat entre Saidal, le Groupe pharmaceutique européen (GPE) et Finalep, dispose de trois départements spécialisés dans la fabrication, respectivement, des produits hormonaux, des liquides (sirops et solutions buvables) et des formes sèches (gélules et comprimés). La hausse

de la production et du chiffre d'affaires ont permis à Saidal d'enregistrer un bénéfice brut de 1,54 milliard DA au 1^{er} juin 2016 contre 1,05 milliard DA un an plus tôt, soit une hausse de 46,1%. Par ailleurs, l'activité boursière de l'entreprise s'est caractérisée par une amélioration de 9,4% du cours du titre Saidal passant à 640 DA l'action à fin juin 2016 contre 585 DA à fin juin 2015. Salem K./APS

Bourse de Tokyo

Le Nikkei finit en baisse de 0,16%, marché au ralenti

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a fini en baisse de 0,16% hier, victime de prises de bénéfices sur un marché archicalme marqué par la prudence découlant notamment d'une hausse des inscriptions au chômage aux États-Unis. A l'issue des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a perdu 31,03 points à 19 396,64 points. Il avait déjà reflué mercredi et jeudi avant la journée fériée de ven-

dredi. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a cédé pour sa part lundi 0,37% (-5,68 points) à 1 538,14 points. La séance a été on ne peut plus calme, avec seulement 1,44 milliard de titres échangés sur le premier marché, alors que nombre d'autres places financières mondiales sont fermées, lendemain de Noël. Du côté des monnaies, le dollar fléchissait à 117,07 yens, contre 117,68 yens

jeudi dernier à la fermeture de la place tokyoïte. L'euro valait autour de 122,50 yens, contre 122,80 yens.

Ces mouvements encouragent la vente d'actions de groupes exportateurs. «Une partie des valeurs subit des prises de bénéfices après les récentes hausses, d'autant que nombre d'investisseurs sont absents en cette période de trêve», a précisé à l'agence Bloomberg Shinichi

Yamamoto d'Okasan Securities à Tokyo.

Sur les 225 composantes du Nikkei, les deux tiers ont baissé

Le titre Nintendo (qui n'appartient pas à cet indice) est monté à 24 555 yens, soit un gain de 4,06%. Selon le compte rendu de propos du patron du pionnier japonais des jeux vidéo, Tatsumi Kimishima, publié samedi par le journal *Sankei*, Nintendo a l'intention d'offrir au moins trois nouveaux jeux par an pour les smartphones et tablettes, avec des modèles économiques variables et des cibles très diverses. Les actionnaires veulent croire que Nintendo a désormais clairement l'intention de faire des jeux sur mobiles un pilier de sa stratégie au côté des divertissements destinés à ses consoles. L'action DeNA, société partenaire de Nintendo dans les jeux pour mobiles, a de son côté pris 2,71%. Etaient aussi dans les radars ce jour les actions des groupes de technologies Denso et NEC. Elles ont respectivement perdu 1,16% à 5 197 yens et

stagné à 309 yens, après l'annonce d'un partenariat dans le domaine de l'intelligence artificielle (AI) et des technologies de connectivité des objets appliquées à la conduite autonome. Tokyo Electric Power (Tepco) a perdu 1,60% à 492 yens, alors que le quotidien Nikkei a assuré que la compagnie d'électricité, mondialement connue depuis l'accident nucléaire de Fukushima, allait entrer en juillet 2017 sur le marché de la vente de gaz aux particuliers, dans le cadre de la libéralisation de ce secteur. Le titre Mitsubishi Heavy Industries (MHI) n'a pas souffert des propos tenus par le patron au cours d'un entretien avec les médias japonais, où il confirme que le groupe s'apprête à officialiser un cinquième report de livraison de son avions régional MRJ. L'action a néanmoins gagné 0,06% à 541,20 yens. Quant aux traditionnelles vedettes de la cote, elles ont fini plutôt dans le rouge : -1,40% à 6 991 yens pour le numéro un de l'automobile Toyota, -1,44% à 1 194,50 yens pour son rival Nissan ou encore -0,27% à 3 333 yens pour le fleuron de l'électronique Sony. Agences

Egypte

Le pays table sur une croissance économique de 5% pour 2017/2018

L'Egypte vise une croissance économique de 5% pour l'année fiscale 2017/2018, a annoncé le ministère des Finances au moment où le gouvernement tente de relancer l'économie, menacée par l'instabilité politique et sécuritaire. Les autorités égyptiennes font face à une grave crise économique depuis la révolte de 2011 contre Hosni Moubarak qui a provoqué une chute des revenus du tourisme, le ralentissement des investissements et une hausse du chômage. Pour rebondir, le

pays a obtenu en novembre un prêt de 12 milliards de dollars (11 milliards d'euros) du Fonds monétaire international (FMI). De son côté, le gouvernement du président Abdel Fattah el-Sissi a décidé de laisser flotter sa devise pour répondre à la crise monétaire. Le dollar qui s'échangeait à 8,8 livres vaut désormais plus de 19 livres. Le taux d'inflation a bondi à 19,4% en novembre contre 13,6% le mois précédent, selon la Banque centrale. Le ministère des Finances a réaffirmé sa volonté de

continuer «à mettre en œuvre un ensemble de réformes structurelles pour soutenir les secteurs productifs, en particulier l'industrie et les exportations, tout en attirant des investissements». Il espère ainsi baisser le taux de chômage à 11% d'ici à 2018 contre 12,6% au deuxième trimestre de l'année en cours. Le ministère a indiqué qu'il voulait également réduire son déficit budgétaire à 9,5% du PIB à juin 2018, contre 12,2% l'année précédente.

R. E.

Oran

Ouverture prochaine d'une spécialité de marin qualifié à Arzew et Aïn El Kerma

■ Une spécialité de marin qualifié sera lancée à partir de janvier prochain dans les communes d'Arzew et d'Aïn El Kerma (Boutlélis), a-t-on appris du directeur de gestion de l'Institut de technologie de la pêche et de l'aquaculture (ITPA) d'Oran.

Par Hatem D.

La formation sur site de cette spécialité de marin qualifié (matelot), une classe spéciale créée par arrêté du ministre de tutelle pour aider les professionnels de la pêche, sera dispensée à partir de la première semaine de janvier 2017 au profit de 100 jeunes d'Arzew et de 120 autres jeunes d'Aïn El Kerma. L'objectif est de résorber le chômage et répondre aux besoins du secteur de la pêche, a indiqué Houari Kouicem, indiquant que la formation théorique sur site sera encadrée par des enseignants de

l'ITPA pour une durée de trois mois, suivie d'un stage pratique de trois autres mois en mer, pour faire apprendre également les notions de la maintenance et de la manipulation des équipements de pêche. Le même responsable a annoncé, par ailleurs, la poursuite, en janvier 2017, du programme de la formation en aquaculture intégrée à l'agriculture, précisant qu'il s'agit d'une formation à la carte au profit d'une cinquantaine d'agriculteurs de la wilaya de Mascara. Il est prévu, également, la signature prochaine d'une convention entre l'ITPA d'Oran, la Chambre de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya



d'Oran et l'Institut de génie mécanique d'Oran (IGMO) et un concessionnaire pour la forma-

tion de mécaniciens en maintenance et réparation de moteurs marins. Cette formation de courte

durée s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau des professionnels, a-t-on expliqué. H. D./APS

Bouira

Plus de 6 000 foyers non raccordés au réseau d'électricité

Plus de 6 000 habitats ruraux ne sont pas encore raccordés au réseau d'électricité dans la wilaya de Bouira, selon un rapport de la direction l'énergie et des mines (DEM). Le programme de l'habitat rural a connu un « franc succès » dans la wilaya de Bouira avec la réalisation de milliers d'unités dans le

cadre des différents quinquennaux mais il reste plus de 6 000 foyers qui ne sont pas raccordés à l'électricité, selon le rapport présenté récemment lors d'un conseil de wilaya. Selon une estimation établie par la direction, ce projet nécessiterait une enveloppe financière de plus de 570 millions DA. Pour pallier

cette situation, les autorités de la wilaya ont appelé les chefs de daïra et les présidents des Assemblées populaires communales à inciter les citoyens à raccorder leurs foyers au réseau d'électricité en leur offrant une aide financière. Cette situation est due, en partie, à la construction anarchique et non étudiée d'habi-

tations rurales souvent éparées. Leur raccordement à l'électricité est difficile et coûteux, d'après les explications de la direction du secteur. En 2015, la wilaya de Bouira a connu la mise en service de 47 centres d'électrification rurale totalisant un réseau de 58 374 km et 893 raccordements, selon les statistiques

fournis auparavant par la chargée de la communication de la direction de distribution de la Sonelgaz (SDC) de Bouira, Ouidad Benyoucef. La direction de distribution de Bouira prévoit, entre autres, de renforcer le réseau d'électricité via 25 postes prévus en 2016 pour un montant de 218 millions DA, dont 18 postes sont achevés et 3 autres en cours de réalisation, alors que quatre autres sont à l'arrêt à cause des oppositions de propriétaires terriens, selon M^{me} Benyoucef. L. O.

M'sila / Parc industriel de la commune Khettouti Sed El Djir

Une nouvelle zone d'activités et de stockage prochainement

Le parc industriel dans la commune de Khettouti Sed El Djir, située à 40 km de la ville de M'sila, sera renforcé dès 2017 par une nouvelle zone d'activités et de stockage actuellement en cours d'aménagement, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Pas moins de 103 lots de terrain sont en cours d'aménagement dans cette zone dont 56 ont profité aux investisseurs désireux

de créer de petites et moyennes entreprises (PME), dans une zone implantée sur la route nationale (RN) n°40 reliant la région Est de la capitale du Hodna à la région Nord (Ain El Hadjel) pour laquelle une enveloppe financière de l'ordre de 15 millions de dinars a été mobilisée, a précisé la même source. L'emplacement de la zone d'activités et de stockage de Khettouti Sed El Djir à proximité

d'un réseau important ouvre des « perspectives prometteuses » dans la promotion de l'investissement dans cette région, ont précisé les services de la wilaya. Une fois entrée en exploitation, cette zone contribuera également à offrir de nouvelles opportunités d'emploi au profit de la population de cette commune à caractère agropastoral, connue pour abriter 15% du cheptel de la wilaya esti-

mé à plus de 3 millions de têtes, selon la même source. Plusieurs zones d'activités et industrielles dans la wilaya de M'sila ont fait l'objet d'opérations d'aménagement et de modernisation depuis une dizaine d'années, a-t-on souligné, indiquant que l'objectif était de prendre en charge les préoccupations des investisseurs. H. N.

Constantine

Plus de 11 500 familles relogées depuis fin 2012

Au total, 11 579 familles habitant des sites précaires dans la commune de Constantine ont bénéficié d'un logement depuis fin 2012 à ce jour, à la faveur du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), a révélé le chef daïra de Constantine, Bachir Kafi. Les opérations de relogement engagées ont permis l'éradication de 27 sites précaires qui « enlaidissaient cette ville », a souligné le responsable qui s'exprimait au cours d'une émission de la radio régionale de Constantine. Le dossier de l'habitat précaire (bidonvilles, habitations menaçant ruine et autres vétustes implantées dans la vieille ville) sera « définitivement clos » avec le relogement « prochain » des 5 141 familles qui y résident, a indiqué M. Kafi. Dans ce sens, le responsable a indiqué que sur les 83

sites précaires que comptait la ville de Constantine, il reste une cinquantaine de sites à éradiquer, détaillant que les plus grands de grands bidonvilles qui « ceinturaient et saturaient » la ville ont été

éradiqués. Il a tenu à rassurer toutes les personnes ouvrant droit à un logement social quant à l'existence de programmes suffisants pour satisfaire leurs demandes, et a affirmé que le

planning de distribution de ces logements se fera par ordre de priorité conformément aux décisions qui seront prises par les commissions ad hoc. APS

Skikda

Mobilisation de 240 millions DA pour l'extension du cimetière de Zefzef

UNE ENVELOPPE financière de 240 millions de dinars a été consacrée par l'Assemblée populaire communale (APC) de Skikda pour l'extension du cimetière de Zefzef, situé au sud de la ville, a-t-on appris auprès des services de l'APC. L'opération d'extension de ce cimetière ciblant 17 hectares, dont près de 6 ha sont un don d'une bienfaitrice, a été lancée la semaine dernière après l'approbation de l'organisme national de contrôle technique de la construction de l'Est (CTC-EST) du plan d'extension, a précisé la même source. Cette extension était dictée par la saturation et la fermeture de l'actuel cimetière, selon la même source, qui a ajouté qu'une clôture a été réalisée pour mieux préserver ce cimetière alors qu'une opération de nettoyage et de

désherbage des lieux a été entamée, confiée à une micro-entreprise versée dans l'aménagement et la création des espaces verts. Les mêmes services ont rappelé que la commune de Skikda avait désigné un site de 20 ha dans la zone de Mesyoune pour la création d'un nouveau cimetière et que l'étude technique avait été validée par l'APC en 2009 mais le projet n'a pas été jusque-là concrétisé. Actuellement, les services communaux de Skikda ont rouvert l'ancien cimetière, également saturé, du quartier Mohamed-Namous, implanté au centre-ville et les citoyens du chef-lieu de wilaya ont recouru aux anciennes tombes familiales pour enterrer leurs morts, ont signalé les mêmes services. Agences

Batna Raccordement de 64 foyers ruraux au réseau d'électricité à Arris

64 FOYERS des localités d'Anza Ahmed et Lesfar, dans la commune d'Arris (Batna), ont été raccordés au réseau d'électrification rurale au milieu de la joie des familles concernées. Le projet a mobilisé 38,4 millions DA dont 75% pris en charge par l'Etat et 25% par la direction de distribution de l'électricité et du gaz, selon les explications données à l'occasion au chef de l'exécutif local, Mohamed Salamani. Chaque foyer a contribué avec 5 000 DA alors que le coût de desserte par foyer s'élève à 600 000 DA, a indiqué le directeur par intérim de l'énergie, Allaoua Djari. Jusque-là, les ménages se réchauffaient au mazout dont la citerne revenait à 4 000 DA, a expliqué Hocine Boukaaba, représentant des citoyens de ces localités montagneuses au relief accidenté. Le chef d'exécutif local a inspecté, à l'occasion, plusieurs projets lancés dans la commune d'Arris pour les secteurs de l'éducation, l'hydraulique, les forêts, la santé et les travaux publics. R. R.

Tunisie

Des étudiants africains demandent au gouvernement de garantir leur sécurité

■ Des étudiants africains se sont rassemblés, dimanche après-midi, devant le Théâtre municipal à l'avenue Habib-Bourguiba à Tunis, pour dénoncer les agressions dont ils font l'objet en Tunisie.

Par Halim T.

Il s'agissait de dizaines de manifestants à participer au rassemblement et à scander des slogans dénonçant la violence et le racisme et appelant la Tunisie à les protéger. Cette manifestation intervient en réaction à l'agression samedi de trois étudiants congolais (deux jeunes filles et un garçon). Les deux jeunes filles ont été blessées dans une attaque au couteau dans le centre-ville à Place de la République (plus connue sous le nom Le Passage). Elles ont été admises à l'hôpital Charles-Nicole à Tunis. Leur compatriote qui est intervenu pour les défendre a été blessé, lui, au bras. Selon des médias et des sites électroniques, l'agresseur serait un jeune Tunisien rapatrié de la France. Il aurait commis des actes racistes envers les Noirs africains résidant dans l'Hexagone. Une source sécuritaire a affirmé à l'agence TAP que l'agresseur a été arrêté et placé en garde à vue depuis hier. L'enquête est en cours. Le secrétaire général de l'Association des étudiants africains étrangers en Tunisie a

Libye

Malte maintien en détention les deux pirates de l'air

LES DEUX pirates de l'air libyens qui ont détourné vendredi un avion de ligne libyen vers l'aéroport de Malte ont été présentés devant un tribunal maltais qui a décidé de les maintenir en détention, selon des sources judiciaires. Les deux hommes, Moussa Saha et Ali Ahmed Saleh, ont plaidé non coupables à toute une série de charges, dont «détournement d'avion et menaces à l'encontre d'un passager». Ils encourrent des peines de prison à perpétuité selon les mêmes sources. Selon des sources proches de l'enquête citée par les agences, les deux Libyens ont refusé de répondre aux questions lors de leur interrogatoire. L'avion, un Airbus A320 de la compagnie Afriqiyah Airways, était parti de Sabha, dans le sud de la Libye, avec 28 femmes, un bébé et 82 hommes en plus des six membres d'équipage, en direction de Tripoli. Mais les pirates ont obligé le pilote à poursuivre environ 350 km plus au nord, jusqu'à Malte. Ils avaient finalement accepté de se rendre et ont été appréhendés en possession d'armes factices.

R. M.

déclaré que cette manifestation pacifique vise à dénoncer une situation dont souffrent les étudiants africains depuis des années. «On a longtemps porté plainte dans les postes de police contre des cas récurrents de discrimination et de violence subies sans jamais avoir de réponse», s'est-il indigné. «Il y a eu même des cas de décès, a-t-il affirmé. Nous avons décidé aujourd'hui à travers ce rassemblement de raconter aux médias ce que les étudiants africains subissent et demander au gouvernement d'assurer notre protection et de garantir nos droits. Si notre sécurité n'est pas garantie, nous serons obligés de rentrer chez nous», a-t-il prévenu.



Ph : DR

Alerte à la bombe à bord d'un avion de Tunisair à destination de Barcelone

La compagnie aérienne Tunisair a été alertée qu'une passagère qui devait prendre un vol en provenance de l'aéroport de Tunis-Carthage et à destination

de Barcelone s'apprêtait à commettre un attentat, a annoncé dimanche le ministère de l'Intérieur tunisien. Le ministère a confirmé dans un communiqué que les unités de sécurité avaient évacué tous les passagers et la personne soupçonnée et fouillé l'avion entièrement, sans trouver

aucun objet suspect. Les bagages ont également été contrôlés minutieusement, selon le communiqué. Le ministère a indiqué que l'avion avait pu décoller normalement et que les unités de sécurité continuaient à enquêter sur la suspecte.

H. T./Agences

Sahara occidental

WSRW préoccupé par des investissements illégaux franco-britanniques

L'observatoire des ressources naturelles du Sahara occidental, Western Sahara Resource Watch (WSRW), s'est dit préoccupé par les investissements illégaux franco-britanniques au Sahara occidental occupé par le Maroc, et appelle au respect de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJEU) interdisant l'implication du territoire sahraoui dans les relations commerciales entre l'UE et le Maroc. L'observatoire souligne, dans un communiqué, qu'une filiale marocaine de l'entreprise franco-britannique, Vigeo Eiris, a certifié des obligations qui assurent le financement nécessaire de l'énergie «verte» marocaine. Il affirme que ces investisseurs internationaux n'ont pas financé l'énergie «verte» mais «sale» du Maroc au Sahara occidental. L'entreprise franco-britannique financera les projets solaires de l'agen-

ce marocaine pour l'énergie solaire (MASEN), construits sur deux sites au Sahara occidental, est-il souligné. Le 21 décembre, un arrêt de la CJUE avait conclu que les accords d'association et de libéralisation établis entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental en raison de son statut spécifique garanti par la charte des Nations unies. Selon les projets marocains, en 2020, «plus d'un quart de toute l'énergie verte produite par le Maroc, devrait provenir de l'extérieur de ses frontières internationalement reconnues», souligne WSRW. L'observatoire relève que Vigeo Eiris a répondu à sa lettre demandant des explications sur ses financements des projets au Sahara occidental, que «l'approche marocaine est crédible», s'indignant que l'entreprise présente sur son site web «des cartes erro-

nées sur lesquelles le territoire occupé fait partie du Maroc». WSRW affirme que financer des projets sur le sol du Sahara occidental est contraire au droit international, et demande à Vigeo Eiris d'annuler la certification, sur la base des principes énoncés dans l'arrêt de la CJUE. Il relève, par ailleurs, la divergence des positions de la France et du Royaume-Uni sur la question du Sahara occidental, notant que pendant que la France «fait pression pour ses propres intérêts politiques et ses alliances avec le Maroc», le Royaume-Uni insiste sur le respect du droit international, qui a primé dans la décision de la CJUE. Le Sahara occidental est la dernière colonie africaine occupée depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France.

D. Y./APS

Mauritanie

Les investisseurs se tournent vers le pétrole et le gaz

Le pays a du minerai à revendre, mais à quel prix ? Depuis la chute des cours, le secteur fait grise mine. Les regards se tournent donc vers le pétrole et le gaz... Et vers des investisseurs toujours prudents. La quatrième édition des Mauritanides, la conférence-exposition sur les secteurs minier et pétrolier mauritaniens qui s'est tenue à Nouakchott du 11 au 13 octobre, a rassemblé nettement moins d'exposants qu'il y a deux ans. Signe que la chute des cours des matières premières engagée depuis 2014 n'a pas fini de faire sentir ses douloureux effets. Avec un prix du minerai de fer divisé par plus de trois – qui a découragé le suisse Glencore et dégradé les comptes de la Société nationale industrielle et minière (Snim) – et une once d'or qui plafonne à

1 300 dollars, la Mauritanie souffre. Car les industries extractives pèsent lourd dans sa vie économique. Avant la crise, elles représentaient les trois cinquièmes de ses recettes d'exportation et la moitié des recettes non fiscales de l'État. Comme l'a analysé, en séance, Marcellin Ndong Ntah, l'économiste résident à Nouakchott de la Banque africaine de développement (BAD), cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur oblige la Mauritanie à relever plusieurs défis. Le premier consiste à diversifier ses clients, parce que 70% de ses exportations de fer sont destinées à la Chine, qui ne sera plus la formidable locomotive des années 2000. Le deuxième sera de créer des emplois dans le secteur extractif. Celui-ci «contribue pour 38% au produit intérieur brut mauritanien, mais

ses salariés ne pèsent que 0,4% de la population active», rappelle l'expert de la BAD. Il crée peu d'emplois, et on ne voit pas d'émergence de sous-traitants locaux». Il représente donc un enjeu dans la lutte contre la pauvreté. Manganèse, baryte, kaolin, phosphates, baryum, lithium et, plus au nord, nickel, zinc et plomb sont là aussi, qui attendent les investisseurs. Enfin, le troisième défi est environnemental. Les industries extractives bouleversent le sol, le sous-sol et l'atmosphère. Des précautions doivent donc être prises pour protéger les habitants de ces contrées fragiles parce que désertiques. Depuis l'entrée en production, en novembre 2015, de Guelb II, la deuxième usine d'enrichissement du minerai de fer de la Snim, la quantité de poussières respirées par les

habitants de la région de Zouerate, dans le nord du pays, aurait augmenté de 10% à 15%. Dans le domaine du pétrole et du gaz, le directeur général des hydrocarbures, Ahmed Salem Tekrou, a souhaité rassurer les investisseurs qui tardent à emboîter le pas aux sociétés candidates à des contrats d'exploration-production – Chariot Oil & Gas, Kosmos Energy, Total et Tullow Oil. Il a souligné lors de la conférence que le cadre juridique avait été amélioré en 2015, après que la Mauritanie eut satisfait aux exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Itie). Désormais, les contrats sont adoptés par décret et non par la voie législative, trop lente, l'État mauritanien se réservant 10% de la société créée.

Jeune Afrique

Vote à l'ONU sur les colonies

Netanyahu convoque et rencontre l'ambassadeur américain

■ Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a convoqué et rencontré l'ambassadeur américain Daniel Shapiro, deux jours après l'adoption à l'ONU, grâce à l'abstention américaine, d'une résolution défavorable à Israël, a-t-on appris de source officielle.



Ph. > D. R.

Ce texte voté vendredi exhorte Israël à «cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation en territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est» et affirme que les colonies «n'ont pas de valeur juridique». Pour la première fois depuis 1979, les Etats-Unis n'ont pas mis leur veto à une résolution du Conseil de sécurité sur la colonisation alors qu'ils soutenaient jusque-là Israël sur ce dossier extrêmement sensible. Leur abstention a permis l'adoption du texte. Des représentants de 10 des 14 pays membres du

Conseil de sécurité ayant voté pour le texte ont également été convoqués dimanche au ministère israélien des Affaires étrangères, a indiqué à l'AFP son porte-parole Emmanuel Nahshon. Le Venezuela, la Malaisie, le Sénégal et la Nouvelle-Zélande – les quatre pays qui ont présenté la résolution au vote – n'ont pas été convoqués car ils n'ont pas de relations diplomatiques avec Israël ou n'ont pas de représentation dans l'Etat hébreu. Parmi les représentants étrangers convoqués, seul l'ambassadeur

américain a eu Benjamin Netanyahu, qui gère le portefeuille de ministre des Affaires étrangères en plus de sa fonction de chef de gouvernement, comme interlocuteur, a-t-on appris de source officielle. Aucun détail sur le contenu de cette rencontre n'a été communiqué. Même si la résolution ne prévoit pas de sanctions contre Israël, les responsables israéliens craignent qu'elle ne facilite les poursuites devant la Cour pénale internationale et n'encourage des sanctions contre les produits des colonies. Après le vote à l'ONU, M. Netanyahu avait vivement réagi, qualifiant la résolution de «biaisée et honteuse». Le Premier ministre israélien, qui entretient des relations notoire-

ment exécrables avec le président américain Barack Obama, s'en était pris à l'administration américaine et l'avait accusée d'avoir fait «un coup anti-israélien honteux aux Nations unies». «Le gouvernement (israélien) a considéré à juste titre cette résolution non comme un pas vers la paix, mais comme s'éloignant de la paix», a insisté dimanche David Keyes, porte-parole du Premier ministre israélien, à l'antenne de CNN, réitérant des affirmations selon lesquelles Israël détient des «informations irréfutables que l'administration Obama a vraiment poussé cette résolution et aidé à la concevoir». Refusant d'en révéler la teneur, il a assuré que le gouvernement israélien avait toute «confiance qu'elles sont correctes», précisant qu'elles émanent de «sources internationales et dans le monde arabe». Les Etats-Unis, plus important allié d'Israël, ont traditionnellement servi de bouclier diplomatique à l'Etat hébreu mais, frustrés par des années d'efforts diplomatiques infructueux, ils ont justifié leur abstention par l'impact de la colonisation sur la recherche de la paix au Proche-Orient. «On ne peut en même temps défendre l'expansion des colonies israéliennes et une solution à deux Etats», comme le fait M. Netanyahu, a déclaré l'ambassadrice américaine aux Nations unies Samantha Power. Le prési-

dent américain élu Donald Trump a lui promis qu'après sa prise de fonction, «les choses seraient différentes» à l'ONU. Les Nations unies considèrent la colonisation comme illégale au regard du droit international et ont appelé à plusieurs reprises Israël à y mettre fin. Malgré cela, des responsables onusiens ont constaté une augmentation des constructions ces derniers mois. La colonisation est vue par la majeure partie de la communauté internationale comme un frein important au processus de paix, les constructions israéliennes étant effectuées sur des terres qui devraient appartenir à l'Etat auxquels les Palestiniens aspirent. Dimanche soir, Benjamin Netanyahu s'est rendu au mur des Lamentations dans la Vieille ville, à Jérusalem-Est annexée, pour y allumer une bougie de Hanouka (fête des lumières), selon un communiqué de son bureau. «A la lumière de la décision de l'ONU, j'ai jugé qu'il n'y avait pas de meilleur lieu pour allumer une bougie de Hanouka que cet endroit», a affirmé le Premier ministre. «Cet endroit n'est pas sous occupation, nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais cette décision», a-t-il ajouté, selon ce communiqué. Jérusalem-Est, où se trouve le mur des Lamentations, est la partie palestinienne de la ville sainte qu'Israël occupe depuis 1967 et a annexé en 1980.



Points chauds

Rassemblement

Par Fouzia Mahmoudi

Emmanuel Macron, ancien ministre de l'Économie de François Hollande, aujourd'hui lui-même candidat à la prochaine élection présidentielle, continue de surprendre avec sa popularité qui ne veut pas s'affadir et ne cède pas ses points dans les sondages aux candidats socialistes qui continuent à être toujours aussi peu prisés par les Français. Il continue surtout d'engranger les soutiens de renom et d'empiler les succès. Et sa ligne politique, qu'il refuse de définir clairement, continue, elle, d'attiser la confusion. Cela risque de se poursuivre avec le soutien d'estime apporté cette semaine par l'ancien Premier ministre de Jacques Chirac, Dominique de Villepin. En effet, il a estimé qu'Emmanuel Macron est le seul candidat à la présidentielle «qui aujourd'hui s'adresse à tous les Français», invitant François Fillon, le candidat de la droite, à ne pas «être absent» du débat. «Il s'est adressé à la droite [...] en marquant clairement son engagement en faveur de la liberté, liberté non seulement économique, mais liberté sur les questions de société, ce qui tranche avec un François Fillon qui lui est pour la liberté économique, mais qui est pour l'autorité sur les questions de société, donc dans une position plus conservatrice». «Mais il s'adresse aussi aux électeurs de la gauche [...] parce qu'il parle de protection, ce qui est évidemment important pour les Français, qui certes veulent du changement, mais qui en même temps entendent être protégés face à l'avenir, face à la mondialisation, face à l'insécurité», a-t-il développé. «La volatilité du jeu politique fait que, aujourd'hui, voter pour un candidat ce n'est pas forcément adhérer à ce candidat», a-t-il analysé, qualifiant la gestion par Macron de son «capital politique» de «gestion opportuniste». «Il s'adresse à tout le monde, se prononce sur tous les sujets, en essayant de capter tout ce qu'il est possible de capter». Dominique de Villepin a mis en garde François Fillon : «Il ne faut pas capter un électeur et puis faire silence en se disant que le discours qu'on a tenu vaudra pour la présidentielle, il faut s'adresser à tous les Français». «Il ne faut pas être absent quand les Français regardent le match et il ne faut pas faire peur dès lors que ces peurs sont susceptibles de sédimenter», a-t-il poursuivi, citant la Sécurité sociale ou la Fonction publique. Pour de Villepin, le candidat de la droite doit commencer à faire un discours plus inclusif s'il veut toucher tous les Français et surtout s'il veut espérer remporter la présidentielle.

F. M.

Crash d'un Tupolev

Deuil national en Russie

Des milliers de soldats, sauveteurs et plongeurs fouillaient hier la mer Noire pour retrouver les débris et les corps des 92 personnes à bord de l'avion de l'armée militaire qui s'est abîmé la veille alors qu'il était en route pour la Syrie. Plus de vingt heures après la disparition du Tu-154, la cause du crash n'est toujours pas connue, experts et commentateurs mettant plus en avant l'âge du modèle de l'avion que la possibilité d'un attentat perpétré sur un avion militaire ayant décollé d'un aéroport militaire. Parmi les 84 passagers et huit membres d'équipage de l'appareil qui s'est écrasé deux minutes et 44 secondes après son décollage de la station balnéaire de Sochi, se trouvaient 64 membres des Chœurs de l'Armée Rouge qui allaient célébrer le Nouvel An avec les troupes en Syrie. Cette catastrophe a suscité une vive émotion en Russie où l'Ensemble Alexandrov – connu lors de ses tournées triomphales dans le monde entier sous le nom de Chœurs de l'Armée Rouge – est considéré comme l'un des symboles du pays, une fierté nationale. Une gigantesque opération de recherche est toujours en cours pour retrouver les débris et

les boîtes noires de l'appareil. Elle a été élargie jusqu'à six kilomètres au large des côtes russes, a déclaré un vice-ministre de la Défense, Pavel Popov. Au total, plus de 3 500 personnes, dont plus de 150 plongeurs, 39 bateaux, ainsi que cinq hélicoptères et des drones participent aux recherches. Les autorités d'Abkhazie, une république séparatiste géorgienne dont l'indépendance a été reconnue par Moscou, prennent part aux recherches. Le ministre des Transports, Maxime Sokolov, qui s'est exprimé à l'issue d'une réunion de la commission spéciale créée dans la foulée de ce drame, a assuré hier matin que «les pistes privilégiées aujourd'hui n'incluent pas l'acte terroriste». «Les raisons peuvent être variées. Des spécialistes du Comité d'enquête les analysent», a-t-il ajouté selon des propos retransmis à la télévision russe, évoquant «un problème technique ou une erreur de pilotage».

Onze corps et plus de 150 fragments de l'avion ont jusqu'à présent été retrouvés par les équipes de recherche, a pour sa part déclaré le porte-parole du ministère russe de la Défense, Igor Konachenkov, dans un communiqué. Il a ajouté que 10 de

ces corps avaient été transférés à Moscou où ils doivent être identifiés. Les boîtes noires de l'appareil n'ont pas encore été localisées mais le commandant des forces aériennes russes, Viktor Bondarev, s'est dit «certain» qu'elles n'ont pas été endommagées, ajoutant espérer qu'elles soient retrouvées dans la journée d'hier. Vladimir Poutine a décrété une journée de deuil hier «sur l'ensemble du territoire de la Russie» et prôné une «enquête soignée (...) pour déterminer les causes de la catastrophe». Selon le ministère de la Défense, le Tupolev Tu-154 a disparu des écrans-radars à 02h27 GMT, après son décollage de l'aéroport de Sochi, dans la commune d'Adler, sur les côtes de la mer Noire. Il se rendait à la base aérienne de Hmeimim, près de Lattaquié en Syrie. L'appareil parti de l'aéroport de Tchkalovski, près de Moscou, avait fait escale à Sochi pour être ravitaillé en kérosène. Les membres des Chœurs de l'Armée rouge se rendaient en Syrie pour célébrer le Nouvel An avec les soldats russes qui y sont déployés depuis septembre 2015 en soutien au régime de Bachar al-Assad, allié de longue date de la Russie.

Clôture du 11^e FestivAlgérie

Hommage au monument du malouf Mohamed Tahar Fergani

■ Le 11^e Festival international de musique andalouse et des musiques anciennes (FestivAlgérie), dédié à la mémoire de la légende du malouf, Mohamed Tahar Fergani, récemment disparu, a pris fin dimanche soir à Alger, à l'issue d'un spectacle-synthèse déroulé devant un public nombreux.

Par Adéla S.

La mémoire du grand maître du malouf Mohamed Tahar Fergani, disparu le 7 décembre dernier à l'âge de 88 ans, a été fortement honorée, sur la scène de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, à travers une série d'hommages qui lui ont été rendus, officiellement par le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, et dans leurs prestations respectives, par les artistes qui ont animé la cérémonie de clôture du 11^e FestivAlgérie. Les juniors de l'Orchestre régional d'Alger, composé d'une sélection de jeunes éléments issus de différentes associations de musique andalouse, ont d'abord mis en valeur le travail de formation, avant de laisser le soin à leurs aînés de l'Orchestre national de musique andalouse d'accompagner les chanteurs Nouredine Saoudi, Toufik Touati et Brahim Hadj Kacem. Formant l'Orchestre régional d'Alger-Junior, sous la direction de Youcef Nouar, quatorze jeunes instrumentistes et treize musiciennes dont la moyenne d'âge varie entre sept et seize ans, choisis parmi les écoles de plusieurs associations de musique andalouse, à l'instar



d'«El Manara» de Cherchell, «El Ghoutia» de Chebli, «Essendoussia» et «El Djazira» d'Alger et «Dar El Gharnatia» de Koléa, ont présenté «Noubet Dil».

Le public, applaudissant longtemps les voix aux inflexions naïves et puériles du jeune orchestre, a pu apprécier les pièces «Malek Aânani» (B'taïhi), «Kadahou El Massa» (Derdj), «Fi Ichkati Haar Ettabib» (N'çraf 1), «Qalbi Yahwa Mouâchek» (N'çraf 2), «Rimoun Ramatni» (Kh'llass 1) et «Djoul Tara El Maâni» (Kh'llass 2).

Après la projection d'un documentaire de 30 minutes retraçant le parcours exceptionnel de Mohamed Tahar Fergani, le

ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, accompagné du commissaire du 11^e FestivAlgérie, Aissa Rahmaoui, a rendu hommage à sa mémoire, remettant, sous les youyous et les applaudissements de l'assistance, le Trophée honorifique au chanteur Toufik Touati, chargé par la famille du défunt de la représenter.

Un ensemble de 25 qanunis de plusieurs nationalités, entre professeurs et élèves ayant animé dans un élan de continuité, le 2^e Symposium international du Qanun, initié par l'infatigable Mohamed Saadaoui qui a également organisé des ateliers de formation à la pratique de ce noble instrument, a présenté des

extraits de «Bachraf Lemrebbaâ» en hommage à Mohamed Tahar Fergani, avant de conclure avec «Longa Chahinez», une pièce du patrimoine turc. Dernier à intervenir, l'Orchestre national de musique andalouse dirigé par Samir Boukridia, accueillant d'abord le chanteur andalou Nouredine Saoudi qui a retrouvé son talent de chanteur laissant de côté, le temps d'un récital, son titre de directeur de l'Opéra d'Alger. Avec sa voix limpide au vibrato puissant, le ténor a entonné dans le mode Sahli, des extraits de «Nouba Dziriya», «Rahti Chorb El Okkar» (Inqilab), et de conclure avec «Billahi ya Hamami» (Valse) et «Ana ya Berrani Gh'rib», dans un double hommage à Mohamed Tahar Fergani et au maître de la chanson chaâbia Amar Ezzahi, disparu le 30 novembre dernier à l'âge de 75 ans.

Evoquant la séparation dans une pensée adressée à l'endroit du regretté monument du malouf, le chanteur constantinois Toufik Touati, à la voix empreinte de puissance et de clarté, a choisi d'enchanter l'assistance avec quelques «N'çrafet» très applaudis dans le mode Mezoum, alignant les pièces «Farakouni» et «Frak Gh'zali» notamment. Le bouquet final de la soirée a été

l'œuvre de Brahim Hadj Kacem de Tlemcen, chanteur au timbre vocal fin à la tessiture large, qui a étalé devant un public conquis, un programme rendu dans les modes «Raml El Maya» et «Araq», enchaînant notamment, «Ya Aâdili Billah» (Inqilab), «Abqai Bes'lem» (Hawzi), «Sifet Echemaâ Wel Kendil» (Kh'llass) et «Bi Jah Tidjani» (M'dih). A l'issue des prestations qui ont duré près de trois heures et demie, Aissa Rahmaoui, accompagné des artistes-invités à la cérémonie de clôture, Hamdi Bennani, Abbas Righi, Imène Sahir, Lila Borsali et des chanteurs qui ont animé la soirée, a clos le 11^e FestivAlgérie dans des atmosphères conviviales.

Ouvert le 20 décembre dernier, le 11^e Festival de musique andalouse et des musiques anciennes (FestivAlgérie) a inscrit à son programme, outre l'Algérie, représentée par trois Ensembles musicaux et des artistes en solo, une dizaine de pays et la tenue, en marge des prestations musicales, du 2^e Symposium sur le «Qanun» ainsi qu'une exposition dédiée aux parcours des associations musicales. A. S./APS

Musique

Décès du chanteur britannique George Michael à 53 ans

Le chanteur britannique George Michael, interprète notamment des tubes «Faith» et «Careless Whisper», est décédé à son domicile à l'âge de 53 ans, a annoncé son agent dimanche soir. «C'est avec grande tristesse que nous confirmons que notre fils, frère et ami George est mort en paix à son domicile à Noël»,

indique l'agent du chanteur dans un communiqué. L'ancien membre du groupe Wham!, de son vrai nom Georgios Kyriacos Panayiotou, avait survécu à une pneumonie fin 2011. George Michael a connu divers déboires liés à la drogue dans le passé. Le chanteur de «Careless Whisper» avait passé quatre

semaines en prison en 2010 après avoir embouti, avec sa Range Rover, un magasin du nord de Londres, sous l'influence du cannabis. Trois ans plus tôt, il avait été retrouvé évanoui dans sa Mercedes et avait admis avoir consommé de la drogue, mais avait échappé à la prison en effectuant 100 heures de tra-

vail d'intérêt général. Il avait écopé d'une interdiction de conduire pendant deux ans.

La pop star a vendu plus de 100 millions de disques dans le monde, dont 20 millions de son premier album solo «Faith» sorti en 1987, et a occupé plusieurs fois la tête des hit-parades.

Racim C.

Box-office américain

Le nouveau volet de «Star Wars» toujours en tête

Le film «Rogue One», nouvel opus de la saga «Star Wars», occupe toujours la tête du box-office nord-américain durant le week-end de Noël, selon des chiffres provisoires publiés dimanche par la société Exhibitor Relations.

Près de 40 ans après la sortie de «La Guerre des Etoiles», la recette fonctionne toujours et «Rogue One» a amassé en trois jours 71,5 millions de dollars aux Etats-Unis et au Canada, ce qui porte son total à 293 millions de dollars.

«Rogue One» est le premier film dérivé de la célèbre saga («spin off»), duquel sont absents les personnages légendaires de l'épopée, Luke Skywalker, Han Solo et la Princesse Leia. Il retrace la mission d'un

commando de l'Alliance Rebelle pour récupérer les plans de l'Etoile noire, arme de destruction de l'Empire.

Loin derrière ces aventures galactiques, le dessin animé musical «Tous en scène» tire son épingle du jeu. Pour son premier week-end, le film d'Universal et du studio Illumination Entertainment a enregistré 35 millions de dollars de recettes, ce qui porte son total à 56 millions de dollars sur la semaine. Dans un monde habité uniquement par des animaux aux comportements humains, un koala qui produit des spectacles organise un concours de chant pour sauver son théâtre. Tous les acteurs ayant prêté leur voix aux personnages chantent également, notamment Matthew

McConaughey, Scarlett Johansson et Reese Witherspoon. Ce dessin animé attendu et «Rogue One : A Star Wars Story» ont rendu la partie difficile pour les autres sorties du week-end, «Passengers», «Assassin's Creed» et «The Boyfriend - Pourquoi lui?», qui se placent derrière, dans cet ordre.

«Passengers» évoque le destin d'un homme et d'une femme, embarqués sur un vaisseau spatial qui doit les emmener sur une planète colonie de la Terre. En hibernation, ils se réveillent 90 ans trop tôt. Réalisé par le norvégien Morten Tyldum («Imitation Game») et avec de mauvaises critiques, il a encaissé seulement 14,3 millions de dollars de recettes pour ce premier week-end.

R. C.

AGENDA CULTUREL

Galerie d'art Aïcha-Haddad (84, rue Didouche-Mourad)

Jusqu'au 30 décembre :

Exposition de l'artiste peintre Mohamed el Kamel Zoughailech.

Galerie Seen Art (156 Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 :

Exposition «Alger, je te vois» de l'artiste Rachid Djemai.

Galerie des Ateliers Bouffée d'art (résidence Sahraoui, Ben Aknoun, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 :

Exposition collective d'arts plastiques par les artistes Valentina Ghanem, Djazia Cherrih, Naïma Doudji, Djahida Houadef, Guita, Adane, Chegrane, Bourdine, Zerarti, Hioun, Belbahar, Zoulid, Dahel, Youcef Hafid et Djeflal.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Lot Bouchaoui 2, Numéro 325, Chéraga, Alger)

Jusqu'au 5 janvier 2017 :

Exposition «Symphonie picturale» de l'artiste Souhila Bel Bahar.

Institut français d'Algérie 19 janvier :

Joyce Jonathan, la dernière sensation de la musique française, sera en représentation en Algérie

Coup-franc direct

L'arbitrage c'est tout ?

Par Mahfoud M.

Le MOB ne cesse de se plaindre de l'arbitrage, à croire qu'il est la source de tous ses maux et que sa situation actuelle, il la doit uniquement à ce corps. Joueurs, dirigeants et supporters des Crabes sont obnubilés par les hommes en noir et croient que leur situation en championnat aurait été plus reluisante si ces derniers ne les avaient pas lésés. Cependant, à voir de près cette équipe, force est de constater qu'elle est dans un coma total. L'équipe ne répond plus sur le terrain, et cela est dû à plusieurs paramètres, dont le plus important est cette instabilité au niveau de la direction qui change à chaque fois, avec des dirigeants qui viennent et d'autres qui partent. Cette année a été catastrophique pour les Bougiotes avec tous les problèmes qu'a connus le club qui est entré dans une zone de turbulence. Il est beau d'incriminer à chaque fois l'arbitre, accusé à tort ou à raison, de la défaite de l'équipe, mais quelqu'un a-t-il pensé à mettre les dirigeants devant leurs responsabilités et leur proposer pour une fois d'opter pour l'union sacrée au lieu de continuer à s'entre-déchirer et se donner en spectacle, alors qu'il aurait été préférable de conduire l'équipe vers une meilleure gestion pour le faire sortir de cette situation difficile.

M. M.

NAHD

Mehdi Ouertani rejoint le Nasria

Le NAHD a recruté aujourd'hui le milieu de terrain et international olympique tunisien Mehdi Ouertani (26 ans) pour 18 mois, a annoncé son agent Walid Bouchenafa.

Ce Marseillais de naissance, passé par l'OM chez les jeunes avant d'évoluer dans clubs de la même région, a effectué ensuite toute sa carrière en Tunisie.

Il a évolué successivement au CA Bizerte, au Stade Tunisien,

l'AS Marsa, l'Olympique Béja, l'ES Metlaoui, l'US Ben Guerdane et enfin la JS Kairouan pour un total de 120 matchs dans le championnat local.

Le joueur qui possède aussi la nationalité algérienne par sa mère (c'est ainsi qu'il a pu signer en Algérie), a été international olympique avec la Tunisie en 2012. C'est un milieu polyvalent à vocation défensive mais qui évolue aussi comme relayeur.

Tennis/Masters-2016 (seniors)

Mohamed Hassan heureux de sa victoire

Le JOUEUR Mohamed Hassan (AS Sûreté nationale), vainqueur du Masters fédéral 2016 de tennis messieurs, a salué le rendement de son adversaire Youcef Ghezzal (GS Pétroliers) qu'il a difficilement battu en deux sets (6-4, 7-6) en finale jouée dimanche au Tennis Club de Sidi-Fredj (Alger). La finale a été très disputée et indécise jusqu'au bout des 2 heures 45 mn qu'elle a duré. Un match à rebondissement qui a tenu en haleine le faible public présent. «J'ai déjà affronté Ghezzal en qualification (6-3, 6-3), mais aujourd'hui il a affiché une grande résistance et le match a duré presque trois heures. Terminer l'année 2016 par un succès m'encourage à avancer», a déclaré Mohamed Hassan à l'APS à l'issue de la partie. Après un premier set facilement remporté par Hassan, Ghezzal était à deux doigts d'égaliser et d'obliger son adversaire à aller vers un 3^e set décisif. «Lors du 2^e set, j'ai connu un long passage à vide ce qui a permis à Ghezzal de mener 5-3 et 6-5, chose qui m'a fait perdre un peu mes nerfs par moments mais j'ai fini par reprendre l'avantage et gagner ce Masters», s'est réjoui le médaillé d'argent aux jeux de la Solidarité islamique-2013. Le joueur (600^e ATP) qui a choisi la France pour préparer durant deux mois (janvier/février) la saison 2017, a évoqué ses prochains objectifs. «Mon objectif est d'améliorer mon classement mondial en participant au maximum de tournois Futures en

2017. Mon coach Abdellah Sifer a concocté un programme riche pour la nouvelle saison», a fait savoir Hassan.

Niveau technique «appréciable» selon le DEN

De son côté, Amira Benaïssa, également sociétaire de l'AS Sûreté nationale, a remporté sans surprise, en l'absence d'Inès Ibbou, le tournoi féminin du Masters 2016 grâce à sa victoire samedi en finale devant Fatima Boukezzi du GS Pétroliers (6-0, 6-2). «C'est toujours bien de terminer l'année par un succès. En finale je n'ai pas trouvé trop de difficultés face à Boukezzi qui n'a pas été, je pense, au mieux de sa forme», a déclaré Benaïssa qui a remporté le championnat d'Algérie durant les trois dernières années. Pour le directeur des équipes nationales (DEN) de la Fédération algérienne de tennis (FAT), Mohamed Bouchabou, le niveau du tournoi était «appréciable». «Nous avons assisté à des matchs de très bon niveau notamment chez les messieurs. La finale Hassan-Ghezzal était même proche du niveau international», s'est-il félicité. Le Masters fédéral qui regroupe les huit meilleurs classés ayant pris part au moins à 4 sur les 6 tournois fédéraux programmés, vient clôturer la saison sportive 2016 de tennis, marquée par l'organisation de 65 compétitions à travers le territoire national.

Match amical

Les Verts affronteront la Mauritanie à deux reprises

■ Pour préparer la prochaine CAN 2017 qui aura lieu à partir de janvier prochain au Gabon, la sélection nationale de football a décidé de programmer deux matchs amicaux face à un seul adversaire, à savoir la Mauritanie. Même si c'est un adversaire modeste, elle devrait permettre au coach national de passer en revue l'effectif avant le tournoi africain qui reste très important.

Par Mahfoud M.

Ainsi, le premier match amical entre l'Algérie et la Mauritanie programmé pour le 7 janvier prochain aura le cachet de match international, le second duel entre les deux sélections s'apparentera plus à un match d'application.

Si la première rencontre aura lieu au stade Mustafa-Tchaker, l'ancre des Verts ces dernières années, la seconde, prévue le 10 janvier, est programmée dans les installations du Centre national technique (CNT) de Sidi Moussa.

C'est le sélectionneur national Georges Leekens qui est à l'origine de cette décision, souhaitant ainsi que le second match amical prenne la forme d'un match d'application. Le plus important pour les Verts est de bien négocier cette phase préparatoire et que le sélectionneur national puisse dégager sa liste des 23 joueurs le plus rapidement possible pour ensuite se consacrer à la recherche de la



L'EN préparera la CAN avec ces deux matchs

meilleur formule pour débiter la CAN en force et tenter d'aller loin, surtout que tous les espoirs des Algériens sont reportés maintenant sur cette compétition continentale pour tenter de se reprendre après la déception de l'élimination de la phase finale du Mondial avec le début de par-

cours catastrophique des Verts qui ont été accrochés par le Cameroun avant de se faire battre par le Nigeria. Les Fennecs devraient montrer un meilleur visage et tenter d'atteindre la demi-finale, voire la finale pour se reprendre. M. M.

Ligue 1 Mobilis (mise à jour) MO Béjaïa-CA Batna

Les Crabes au pied du mur

Le MO Béjaïa, lanterne rouge, accueille le CA Batna aujourd'hui au stade de l'Unité maghrébine (17h00) à huis clos pour la mise à jour de la 10^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football avec l'objectif de stopper l'hémorragie. Un match capital pour les Crabes qui accusent déjà huit points de retard sur leur adversaire du jour, premier club non relégable. Le MOB, qui se trouve devant une situation catastrophique, paie son engagement en Coupe de la Confédération africaine (CAF), où il avait atteint la finale, perdue face au TP Mazembe (RD Congo). Une victoire permettrait au MOB de respirer en attendant d'amorcer sa mission de sauvetage lors de la seconde partie de la

saison qui s'annonce difficile pour la formation de «Yemma Gouraya» eu égard aux données actuelles. Et pour cause, le club, sans entraîneur depuis le départ de Youcef Bouzidi, n'aura plus droit à l'erreur s'il ne veut pas compromettre sérieusement ses chances de maintien. De son côté, le CAB, tenu en échec à domicile lors de la 15^e journée par le RC Relizane (1-1), compte investir dans la crise que traverse le MOB pour tenter de revenir avec un bon résultat. L'unique victoire du club béjaoui à domicile remonte à la 4^e journée face au CR Belouizdad (1-0). Un enjeu capital donc pour les deux antagonistes, ce qui devrait donner lieu à une chaude empoignade.

FC Porto

La Juve se renseigne sur Brahimi



La Juventus Turin «se renseigne» sur le meneur de jeu

international algérien du FC Porto, Yacine Brahimi, dans la perspective d'un recrutement pendant le mercato hivernal, a rapporté dimanche la presse locale.

L'actuel leader de la Serie A italienne de football a ratissé large en quête de renforcer son entrejeu, en ciblant plusieurs joueurs, comme Axel Witsel (Zénith Saint-Petersbourg), Steven N'Zonzi (FC Séville) et Yacine Brahimi, selon Tuttosport.

Le natif de Paris (26 ans) a fêté son 100^e match sous les couleurs du FC Porto, lors de la 14^e journée du championnat portugais qui a vu les «Dragons»

l'emporter (2-1) contre Chaves.

Il s'agissait de la quatrième titularisation de rang pour Brahimi, qui était passé par des moments difficiles en début de saison avant de revenir en force et d'inscrire trois buts lors de ses trois premières apparitions.

L'international algérien totalise 26 buts depuis qu'il a rejoint le FC Porto en 2014, pour un contrat de cinq ans (jusqu'en 2019).

Outre la Juve, Brahimi intéresserait plusieurs clubs européens dans la perspective d'un recrutement, dont l'OGC Nice, actuel leader du championnat de France.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tipaza

Destruction d'une cache pour terroristes contenant des canons et des obus

UNE CACHE pour terroristes contenant des canons de confections artisanale et des obus de mortiers a été découverte et détruite dimanche à Tipasa par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une opération de recherche et de ratissage au mont

Bousseham, au sud de la commune de Menacer, dans la wilaya de Tipasa (1^{re} Région militaire), un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 25 décembre 2016, une cache pour des terroristes contenant 14 canons de confection artisanale prêts à être utilisés, 2 des obus de mortiers 120 mm avec leurs accessoires et 27 tubes métalliques non préparés», note la même source. L. M.

Frontières ouest

Saisie de près d'1 kg de cocaïne provenant du Maroc

LES SERVICES de la Gendarmerie nationale ont saisi le week-end dernier, sur la bande frontalière ouest, près d'un kilogramme de cocaïne provenant du Maroc, a-t-on appris dimanche de source sécuritaire. Lors d'une patrouille de surveillance et de sécurisation des frontières, les gardes-frontières ont surpris le conducteur d'un véhicule près de la bande frontalière, au lieu-dit «Chayeb Rassou» relevant du territoire de la wilaya de Tlemcen, jetant un sachet à la vue du dispositif sécuritaire. Récupéré, le sachet jeté contenait une poudre blanche. Dans une course poursuite, le mis en cause a emprunté un chemin sinueux avant de prendre la fuite et abandonner sa voiture, a-t-on

indiqué. Le véhicule a été remis à la section de recherche du groupement de la gendarmerie de Tlemcen, ainsi que le sachet de poudre blanche, dont les analyses criminalistiques ont conclu à de la cocaïne. Sitôt lancées par les enquêteurs de ladite section de recherche, les investigations ont abouti à l'arrestation de l'auteur principal et l'interpellation de deux acolytes, a-t-on signalé. L'enquête se poursuit sur cette affaire qui intervient à la veille de l'opération menée par les gendarmes de la section de recherche de Relizane, qui a permis la saisie de 400 grammes de cocaïne en possession d'une femme qui se trouvait dans un taxi assurant la desserte Tlemcen-Alger, a-t-on ajouté. G. H.

Lettres

Rencontre-dédicace avec Nadjib Stambouli

Les éditions ANEP vous convient à une rencontre avec Nadjib Stambouli, autour de son livre «Le Comédien» suivie d'une vente-dédicace le mardi 27 décembre 2016 à partir de 15h à la librairie Chaïb Dzaïr, sise 1, avenue Pasteur - Alger-Centre.

Le public est cordialement invité



Foire de la production algérienne

Electroménager et véhicules, vent en poupe

LA FOIRE de la production algérienne, qui se tient depuis mercredi au Palais des expositions (Alger), attire de nombreux visiteurs curieux de connaître les nouveaux produits de l'industrie locale et de s'enquérir des conditions des crédits à la consommation pour les véhicules et l'électroménager. Selon les organisateurs, les vacances scolaires et les ventes promotionnelles ainsi que la présence, pour la première fois, de stands de produits de l'industrie militaire, ont été autant de facteurs ayant contribué à drainer davantage le public composé aussi bien des ménages que des professionnels. Plus de 400 exposants, composés de 135 entreprises publiques et plus de 280 sociétés privées, prennent part à cette manifestation économique. C'est le pavillon

central «la Concorde» qui constitue le plus grand attrait avec l'exposition de produits électroniques et électroménagers d'entreprises publiques et privées, ainsi que des 4 modèles «made in Algeria» de Renault Algérie production. «Les nouveautés dévoilées lors de cette 25^e édition de la Foire de la production algérienne, notamment dans les filières électronique et électroménager, ont séduit le grand public», soulignent plusieurs exposants à l'APS. Selon le responsable commercial d'une entreprise publique spécialisée dans la production de l'électroménager, la demande se focalise, entre autres, sur les produits de la filière chauffage en cette période d'hiver. «Les consommateurs ont conscience maintenant des risques mortels occasionnés

par les appareils contrefaits», signale-t-il. C'est dans ce sens que cette société a développé un système de sécurité intelligent pour refouler les gaz brûlés. Pour sa part, le responsable marketing d'une autre entreprise relève que la nouvelle politique de rationalisation de la consommation énergétique a motivé le département Recherche et développement de cette société à mettre au point une technologie appelée «froid brassé combiné» pour les réfrigérateurs, permettant une très faible consommation de l'énergie. «Nous proposons une gamme variée à des prix compétitifs et répondant aux normes de sécurité avec un taux d'intégration atteignant 95%. Notre objectif est de satisfaire le marché local et d'exporter», avance-t-il. Il déplore, cependant, des

contraintes persistantes à l'acte d'exportation, citant l'absence de conventions bilatérales avec des pays notamment africains susceptibles d'importer les produits algériens, et la dépréciation du dinar qui a renchéri les inputs importés. Par ailleurs, l'affluence du public a été particulière au stand de Renault Production Algérie où trônent ses 4 modèles produits par l'usine de Tlelat (Oran) : la Symbole avec 2 types de motorisation essence 1.2 et 1.6, et la Dacia Sandero en version diesel et essence. La «Foire aux questions» des visiteurs de ce stand tourne constamment autour de la disponibilité des véhicules et des modalités de financement. D'ailleurs, à quelques mètres de ces stands, le salon «Expofinances», organisé concomitamment avec la

Foire de la production algérienne, tombe à pic pour les clients potentiels en leur permettant non seulement de s'informer sur place auprès des banques exposantes sur les formules bancaires disponibles mais aussi de bénéficier d'opérations de simulation pour l'octroi des crédits à la consommation en fonction de leurs revenus. Les stands de l'industrie agroalimentaire ne se sont pas désempilés également où 82 exposants sont venus des quatre coins du pays pour promouvoir leurs nouveaux produits tout en les agrémentant de séances de dégustation. La Safex, entreprise organisatrice de cette Foire de la production algérienne, a aussi dédié un stand spécial pour la vente directe à des prix promotionnels.

Faten D.

PROGRAMME AADL 2 RELANÇÉ

PROMESSE TENUE,
LE SITE EST PRÊT!



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Clôture de la 10^e rencontre poétique de la Soummam Amazigh d'Akbou

Le premier prix décerné à Ahmed Azzoune

Le rideau est tombé avant-hier soir sur la 10^e rencontre poétique de la Soummam Amazigh d'Akbou, organisée par l'association Etoile culturelle d'Akbou en hommage à deux illustres poètes kabyles, en l'occurrence Malek Houd (Tazmalt) et Amrane Salem (Tizi-Ouzou).

Par Hocine Cherfa

Le jury a attribué son prix au poète Klaghlagh Akhmid de Tamanrasset. Le 1^{er} prix a été décerné à Azzoune Ahmed de Béjaïa, le 2^e prix à Lynda Bouseksou de Sétif, le 3^e prix à Mourad Agchariou de Béjaïa. Des prix d'encouragements ont été attribués à Fazia Tabbou et Terrak Samir de Tizi-Ouzou. Il faut noter que ce rendez-vous est devenu, avec le temps, incontournable pour la ville d'Akbou, ses environs et pour toute la wilaya. Il a drainé cette année plus de 100 poètes issus de plusieurs wilayas du pays et ponctué par plusieurs activités culturelles. Lors de la clôture, les invités qui ont rendu hommage aux poètes, en l'occurrence à Houd Malek et Amrane Salem, ont tour à tour exprimé leur gratitude et leur soutien à «ce genre de manifestations rares et



nécessaires pour la promotion de la poésie, de la langue et la culture amazighes». La manifestation a été clôturée lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part Boussaâd lbaliden, maire d'Ighram, le chef de daïra d'Akbou, Abdefatah Benguergoura et Salhi Mouloud, président de l'association. Un rendez-vous a été donné aux

Akbouciens et aux poètes pour les festivités de l'année prochaine. Et de relever que «cet événement culturel constitue inévitablement un espace important pour les poètes, artistes et animateurs d'associations de tous horizons pour mutualiser leur savoir».

H. C